**MAIRIE DE LE BOUCHAGE**
211 Route des Corbassières
38510 Le Bouchage
Tel : 04 74 80 03 42
Email mairie.bouchage@gmail.com

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six et le cinq octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence d'Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Robert COPET, Madame Mélanie DAVI, Madame Martine FAROUD LESTRA, Madame Nathalie GODIN, Madame Audrey GUERAND, Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Sébastien MAILLIER (Arrivé à 19h48), Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER.

Absent : Monsieur Guy MATHIOLON

Pouvoirs : Monsieur Jérôme TRILLAT à Monsieur Robert COPET, Madame Sophie DUCARRE à Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Cédric TELLERIA à Madame Annie POURTIER, Monsieur Jérôme GELAS à Monsieur Christophe PERRIER.

Secrétaire de séance : Madame Mélanie DAVI

Date de convocation : 28 septembre 2026

Madame le Maire propose de retirer le point suivant non soumis à délibération en raison de l'absence de Monsieur Jérôme Trillat :

- Compte-rendu de la commission communale « Cimetière »

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 septembre 2026.

## POINTS SOUMIS A DELIBERATIONS

- **Signature du marché de prestation similaire Requalification du centre village Phase 0 Réalisation du terrain de football et équipements associés**
  Rapporteur : Annie Pourtier, maire

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- Le marché initial conclu le 9 décembre 2025 avec le groupement solidaire PERRIOL TP et Les Jardins du Val Rupéen, ayant pour objet la « Requalification du centre village – Phase 0 – Forêt urbaine, terrain et VRD » ;
- L'avenant n° 1 signé le 20 avril 2026, ayant pour objet la réalisation de travaux supplémentaires entraînant une augmentation du montant du marché
- L'avenant n° 2 signé le 7 juillet 2026, ayant pour objet la moins-value correspondant à la suppression de la prestation relative à la création d'un demi-terrain de football, ainsi que la plus-value correspondant à la réalisation d'enrobé supplémentaire.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de recourir à un marché de prestations similaires sans publicité ni mise en concurrence, dans les conditions prévues par le Code de la commande publique.

Elle précise que les prestations présentent un caractère similaire aux prestations prévues dans le marché initial, à savoir :

- la réalisation d'un demi-terrain de football ;
- l'engazonnement de la zone périphérique du terrain de football ;
- l'engazonnement de la prairie fleurie ;
- la pose d'un filet pare-ballons ;
- la fourniture et la mise en place d'un système d'arrosage par aspersion,

Madame le Maire indique que ces prestations peuvent être confiées au titulaire du marché initial dans les conditions prévues par le Code de la commande publique, que le recours à un marché de prestations similaires permet de répondre aux besoins de la collectivité dans les conditions adaptées aux nécessités du service public ;

Elle ajoute que le montant des prestations s'élève à 28 273,20 € HT, soit 33 927,84 € TTC.

**Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents et représentés,**

- APPROUVE le marché de prestations similaires pour un montant de 28 273.20 € HT soit 33 927.84 € TTC

- AUTORISE Madame le Maire à signer le marché de prestations similaires avec le titulaire du marché initial, ainsi que tous les documents nécessaires à sa passation et son exécution.

Monsieur Robert Copet signale que l'intervention de la société Les Jardins du Val Rupéen serait souhaitable, notamment en raison de racines qui apparaissent sous le cheminement doux. Madame le Maire indique qu'elle signalera ce point à l'entreprise chargée des interventions d'entretien de cet espace.

Madame Audrey Guérand précise que, dans tous les cas, le terrain sera préparé et retravaillé avant la prochaine phase des travaux par Les Jardins du Val Rupéen.

Madame le Maire rappelle que le contrat d'entretien, prévu dans le marché public, prévoit l'entretien des espaces verts pendant une durée de deux ans. Elle indique avoir demandé au Cabinet Merlin un calendrier prévisionnel des interventions et précise qu'une relance sera effectuée afin de l'obtenir.

Madame Mélanie Davi demande quelle sera la durée des travaux de création d'un terrain de foot de loisirs. Madame le Maire répond que ceux-ci devraient être réalisés sur une courte période. Elle précise que le démarrage ne pouvait pas intervenir avant la Fête de la Pomme et avant la Conférence territoriale du Département de l'Isère, dans le cadre de la demande de subvention sollicitée par la Commune.

Madame le Maire indique par ailleurs que la commune avait déposé un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Isère au titre des amendes de police. Elle précise que le Département de l'Isère a attribué une subvention de 40 000 € à la Mairie du Bouchage, lors de la commission permanente du 25 septembre 2026.

Monsieur Christophe Perrier rappelle l'importance de la participation des élus aux réunions de suivi de chantier et les invite à y prendre part régulièrement.

---

- **Reprise des concessions funéraires à l'état d'abandon-Procédure de reprise n° 2**
  Rapporteur : Annie Pourtier, maire

Madame le maire rappelle au Conseil Municipal les deux procédures de reprise des concessions funéraires à l'état d'abandon engagée par la Commune :

| | **Procédure 1** | **Procédure 2** |
|---|---|---|
| **Concessions perpétuelles et dépourvues de titre**<br><br>**Durée de la procédure 1 an** | 1er procès-verbal : 08 novembre 2024<br>2e procès-verbal : 17 novembre 2025<br><br>Délibération du CM du 17 novembre 2025<br><br>21 concessions ont été reprises par la Commune par arrêtés du maire en date du<br>18 novembre 2025 | 1er procès-verbal : 3 septembre 2025<br>2e procès-verbal : 4 septembre 2026<br><br>Délibération du CM le 5 octobre 2026<br><br>3 concessions seront reprises par la commune après rédaction de l'arrêté du maire |
| **Concessions temporaires**<br><br>**Durée de la procédure 2 ans** | 1er procès-verbal : 08 novembre 2024<br>2e procès-verbal : 20 novembre 2026<br><br>9 concessions seront reprises par la Commune après rédaction de l'arrêté du maire | Néant |

Madame le Maire indique que l'ensemble de la procédure n°2 ayant été menée à son terme conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la reprise des concessions suivantes à l'état d'abandon :

Concessions perpétuelles :
A 32 - BERGER Jean
Concessions dépourvues de titre :
D42-D43 - Aucune inscription
D27 - FAROUD Madeleine

**Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.**

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et la majorité des membres présents et représentés :**

- DECIDE la reprise des concessions suivantes :
  - A 32
  - D42-D43
  - D27
- AUTORISE Madame le Maire à prendre un arrêté municipal individuel prononçant leur reprise,
- MET en service les terrains ainsi libérés pour de nouvelles concessions,
- CHARGE le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire souligne le travail de recherche historique effectué par la commission Cimetière et remercie Madame Stéphanie Varvier, secrétaire de Mairie, et Monsieur Jérôme Trillat, vice-président de la commission et ses membres pour le travail effectué.

---

- **Sollicitation Fonds de concours de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné concernant la réhabilitation du bâtiment de la garderie périscolaire**
  Rapporteur : Nathalie Godin, adjointe déléguée aux finances et à l'Administration générale

Madame Nathalie Godin rappelle que la Commune a bénéficié d'un fonds de concours d'un montant de 50 193,00 € de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné, destiné au financement du projet de création d'une forêt urbaine au centre du village.

Elle indique que l'enveloppe globale du fonds de concours attribuée à la commune du Bouchage par la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné s'élève à 83 655,00 €.

Elle précise que le projet de réhabilitation de la garderie périscolaire et de la salle de motricité répond aux critères d'attribution de la thématique « Locaux durables pour l'accueil des enfants ».

Elle présente les principaux travaux de réhabilitation envisagés et indique que plusieurs devis ont été sollicités auprès de différents corps de métier.

Madame Céline Pelloux demande si ces travaux sont soumis aux règles relatives aux marchés publics. Madame le Maire indique que le montant prévisionnel des travaux, estimé à 70 000 €, est inférieur au seuil à partir duquel une procédure formalisée de marché public est obligatoire.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le solde du fonds de concours de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné, soit un montant de 33 462,00 €, afin de contribuer au financement de ces travaux.

*Arrivée de Monsieur Sébastien Maillier à 19 h 48.*

**Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- DECIDE de demander un fonds de concours à la communauté de communes des Balcons du Dauphiné en vue de participer au financement du projet, à hauteur de 33 462.00 € soit le solde de l'enveloppe dédiée à la commune
- PRECISE que le montant estimatif du projet s'élève à 70 000 € HT.
- AUTORISE le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

Monsieur Robert Copet interroge Madame le Maire sur la situation actuelle en matière de financements publics et sur la diminution des subventions.

Madame le Maire indique que la maîtrise des dépenses est recommandée dans le contexte actuel, tout en précisant que le Département souhaite néanmoins maintenir l'attribution de subventions aux collectivités.

Madame le Maire indique également que, lors des entretiens professionnels, les agents ont fait part de leur satisfaction concernant le projet de réhabilitation de la garderie périscolaire ainsi que le maintien de ce service au sein de l'enceinte de l'école.

Madame le Maire remercie ses adjoints, Madame Françoise Herbepin, Madame Nathalie Godin et Monsieur Christophe Perrier, pour leur implication et leur disponibilité dans le suivi du projet et notamment dans les échanges avec les artisans et les demandes de devis.

---

- **Adhésion au contrat groupe « Assurances statutaires »**
  Rapporteur : Nathalie Godin, adjointe déléguée aux finances et à l'Administration générale

Madame Nathalie Godin rappelle que le Centre de Gestion de l'Isère propose aux employeurs affiliés et non-affiliés du département divers contrats mutualisés, lesquels permettent aux collectivités de bénéficier de tarifs et conditions négociés pour des prestations déterminées.

Par délibération en date du 7 avril 2025, le Conseil Municipal a exprimé son souhait de participer au contrat-groupe proposé par le Centre de Gestion de l'Isère en matière d'assurance statutaire, en donnant mandat au Centre de Gestion de l'Isère pour le représenter et négocier en son nom lors des consultations menées pour choisir un prestataire.

Les consultations ayant eu lieu et un prestataire ayant été retenu (le groupement RELYENS/CNP ASSURANCE), le Centre de gestion propose désormais aux collectivités de délibérer en vue de l'adhésion au contrat d'assurance proposé pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2030.

Madame la troisième adjointe précise que les risques garantis sont les suivants :

- Accident de travail / maladie professionnelle
- Maladie ordinaire
- Temps partiel thérapeutique
- Longue maladie / maladie longue durée
- Disponibilité d'office
- Maternité / paternité / adoption
- Décès

Les collectivités ont le choix entre une formule permettant le remboursement à compter du 21ème jour d'absence ou du 31ème jour d'absence selon le tableau ci-dessous :

| | **Formule avec 20 jours de franchise** | **Formule avec 30 jours de franchise** |
|---|---|---|
| **Taux de cotisation CNRACL** | 4.91% | 4.71% |
| **Taux de cotisation IRCANTEC** | 0.22% | 0.20% |

A ce taux de cotisation versé annuellement à l'assureur, s'ajoutent des frais de gestion à verser au Centre de Gestion en contrepartie de la procédure menée et du suivi du contrat à hauteur de 0.12% de la masse salariale.

La collectivité peut résilier sa participation chaque année sous réserve d'un délai de préavis de deux mois.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles, L452-42, L827-7 et L827- 8,
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Code des assurances,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2025 décidant de donner mandat au CDG38 pour mener la consultation,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 9 Octobre 2025 approuvant les modalités de rémunération du CDG38 pour la mission de passation et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire,
Vu la délibération du 09 juillet 2026 du conseil d'administration du CDG38 attribuant la convention d'assurance statutaire au groupement RELYENS/CNP, ainsi que la convention de participation subséquente signée entre le CDG38 en date du 22 juillet 2026,
Vu les garanties et tarifs proposés,

Considérant que les centres de gestion peuvent souscrire des conventions de participation de protection sociale complémentaire « pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent »,

Considérant que les collectivités et établissements publics peuvent adhérer à ces contrats par délibération, après signature d'une convention avec le Centre de gestion de leur ressort,

Madame le Maire propose au Conseil municipal de délibérer pour :

- Adhérer au contrat d'assurance garanties statutaires proposé par le groupement RELYENS/CNP via le CDG38 à la date du 1er janvier 2027 en choisissant la formule qui lui paraît la plus appropriée,
- Prendre acte que des frais de gestion d'un montant de 0.12% de la masse salariale doivent être versés annuellement au Centre de gestion en supplément de la cotisation versée à l'assureur
- L'autoriser à signer la convention de participation et toutes pièces afférentes à ce dossier.

**Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.**

Madame Martine Faroud Lestra demande des précisions sur les conditions de la disponibilité d'office.

Madame Céline Pelloux interroge sur els 20 jours de carence, notamment afin de savoir s'il s'agit de jours ouvrés ou de jour ouvrables. Madame Nathalie Godin précise qu'il s'agit de jours ouvrables.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **DECIDE** d'adhérer au contrat d'assurance garanties statutaires proposé par le groupement RELYENS/CNP via le CDG38 à la date du 1er janvier 2027 en choisissant la formule 20 jours pour les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC,
- **PREND ACTE** du versement annuel de frais de gestion au Centre de Gestion à hauteur de 0.12% de la masse salariale, en supplément de la cotisation versée à l'assureur,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de participation et toutes pièces afférentes à ce dossier.

---

## AUTRES POINTS

- **Décisions du maire**
  Rapporteur : Annie Pourtier, maire

*Décisions financières* : Signature devis

| | | | |
|---|---|---|---|
| 08.09.26 | Numeriks | Serveur de fichiers NAS pour la mairie | 2157.00 |
| 08.09.26 | Numeriks | Contrat de maintenance du parc informatique | 34.80 €/mois |
| 08.09.26 | Numeriks | 4 packs office 365 mairie | 73.40 |
| 08.09.26 | Numeriks | 4 packs antivirus mairie | 19.20€/mois |
| 08.09.26 | Numeriks | 1 ordinateur fixe mairie | 948.00 |
| 08.09.26 | It just Good | 1 ordinateur portable classe maternelle | 303.90 |
| 14.09.26 | Rhône Alpes Assainissment | Remplacement du compresseur micro-station | 954.00 |
| 14.09.26 | JVS MAIRISTEM | Contrat de logiciels mairie Horizon Infinity | 6958.96 HT/an |
| 15.09.26 | Drapeaux UNIC | 7 écharpes pour le CME + drapeaux mairie et école | 188.76 |
| 17.09.26 | Pharmacie des halles | Nécessaire 1er secours | 263.90 |
| 24.09.26 | Lacoste | Papier A4 pour école 6 cartons | 351.00 |
| 24.09.26 | Hélios | Marquage des passages piétons + places PMR | 912.00 |
| 29.09.26 | Bruneau | Fournitures administratives | 83.10 |
| 02.10.26 | Laboratoires ACI | Bombes insecticides + lubrifiant | 260.92 |
| 02.10.26 | Wurth | 2 pantalons de travail | 129.60 |
| 02.10.26 | Demois'Aile Photo | Développement photos repas des anciens | 51.90 |

*Autres décisions* :

- Exercice du droit de préemption : Néant

| Numéro d'enregistrement | Date de réception | Bien concerné | Décision du Maire |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | | |

- Délivrance de concessions au cimetière : Néant
- Préparation et passation marchés publics : Néant
- Actions en justice : Néant

Monsieur Robert Copet a remarqué l'installation de la porte palière à l'accueil du secrétariat et demande pourquoi ces travaux n'ont pas été cités dans les décisions. Madame le Maire lui indique que cette

décision a déjà été présentée lors du Conseil Municipal du 17 novembre 2025 et rappelle que le coût est de 1 263.12 €.

---

- **Compte-rendu de la commission communale « Action sociale »**
  Rapporteur : Martine Faroud-Lestra, conseillère municipale et vice-présidente de la commission communale « Action Sociale.

**Repas des anciens :**
Madame la présidente de la commission communale d'Action Sociale expose que, dans le cadre des actions menées en faveur des seniors, la Commune du Bouchage organise chaque année un repas des anciens, offert aux personnes âgées de 65 ans et plus ainsi qu'à leurs conjoints.
Pour l'année 2026, ce repas aura lieu le dimanche 18 octobre 2026, à la salle des fêtes du Bouchage, autour du thème « Guinguette ».
Les membres de la commission communale d'Action Sociale, les conseillers municipaux ainsi que leurs conjoints sont également invités à participer à ce moment convivial.
Le repas sera préparé et assuré par le restaurant « Golden Blue » du Bouchage, pour un montant de 32 € par personne, auquel s'ajoute un coût de 220 € pour le service.
L'apéritif sera servi par le Conseil Municipal des Enfants.
L'animation musicale sera assurée par Tony Forman, de 12h00 à 18h00, pour un montant de 590 €.
Les invitations et les menus, réalisés sur le thème « Guinguette », ont été préparés par Sophie Ducarre, présidente de la commission communale Communication.
La commission communale d'Action Sociale a également échangé sur différentes propositions de décoration des tables et de la salle afin de créer une ambiance correspondant au thème retenu.
La mise en place de la salle des fêtes est prévue le samedi 17 octobre à 9h00.

**Ateliers CARSAT**
Madame la présidente de la commission communale d'Action Sociale informe que la Commune du Bouchage souhaite, une nouvelle fois, proposer des ateliers aux séniors du Bouchage. A ce titre, la CARSAT Rhône-Alpes a été sollicitée. Elle propose une offre de services d'actions collectives de prévention, gratuites, à destination des personnes retraitées.
Madame Martine Faroud rappelle que la commission communale d'Action Sociale a déjà proposé plusieurs thématiques au cours des dernières années :

- En 2023 : atelier « Mémoire » ;
- En 2024 : atelier « Sommeil » ;
- En 2025 : atelier « Équilibre ».

La Commune devra formuler ses propositions à la fin de l'année 2026 afin d'envisager la mise en place d'un nouvel atelier au cours du premier semestre 2027.

Après échanges, la commission communale d'Action Sociale a retenu les thématiques suivantes, par ordre de priorité :

1. « **Mobilité et sécurité des conducteurs seniors** », portant notamment sur le Code de la route et la conduite ;
2. « **Activité physique** », afin d'encourager les participants à bouger davantage et à préserver leur forme physique ;
3. « **Bien-être et estime de soi** », pour favoriser une vision positive de la vie, prendre soin de soi et mieux se connaître ;

4. « **Mieux vivre son stress** », afin d'apprendre à connaître, reconnaître et apprivoiser son stress.

Ces propositions seront transmises à la CARSAT dans le cadre de la programmation des ateliers du premier semestre 2027.

**Le Pass'Région**

Ce dispositif de la Région Auvergne Rhône-Alpes permet aux personnes âgées de 65 ans et plus de bénéficier de différentes réductions, notamment sur :

- les adhésions à des associations sportives ou culturelles ;
- l'achat de livres ;
- les entrées sur certains sites touristiques.

Des flyers d'information sont disponibles en mairie afin de permettre aux personnes intéressées d'obtenir davantage de renseignements sur ce dispositif et ses modalités.

**Le transport à la demande**

Madame Françoise Herbepin, première adjointe, et Madame Nathalie Godin, troisième adjointe, ont participé, le 9 septembre 2026, à une réunion organisée par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné consacrée à la mise en place d'un service de transport à la demande sur le territoire intercommunal.

Ce nouveau service sera ouvert à compter du 19 octobre 2026. Les inscriptions pourront être effectuées par téléphone ou par internet, du lundi au vendredi.

Sur la commune du Bouchage, cinq points de ramassage ont été définis par les élus du Bouchage afin de permettre aux habitants d'accéder au service. À l'échelle de la communauté de communes, 220 points d'arrêt seront proposés.

Les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie pourront, sous certaines conditions, bénéficier d'une prise en charge directement à leur domicile.

Le service sera assuré par trois véhicules de neuf places, qui circuleront sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.

Le tarif prévu est de 2 € l'aller-retour. Toutefois, afin de permettre une expérimentation du dispositif, la première année sera gratuite pour les usagers.

Ce service de transport à la demande est ouvert à tous les publics.

La prochaine réunion de la Commission communale d'action sociale est fixée au jeudi 5 novembre 2026 à 18h30.

Madame le maire remercie Madame Martine Faroud-Lestra pour la clarté de son compte-rendu et son implication au sein de la commission communale.

La séance est levée à 20h30

**La date du prochain Conseil Municipal sera mise en ligne sur la page d'accueil du site internet de la commune du Bouchage :** www.lebouchage38.fr

**Le Maire,**
**Madame Annie POURTIER**

Mairie de LE BOUCHAGE 38510 (Isère)

**La secrétaire de séance,**
**Madame Mélanie DAVI**